



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 102915

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les risques liés à l'exploitation en France des gaz dits « non conventionnels ». Suite à de nombreuses contestations et mobilisations, le Gouvernement a décidé d'annoncer un moratoire sur le gaz et l'huile de schiste. Cependant rien n'a été décidé concernant le gaz de houille qui, au même titre que le gaz de schiste, fait partie des gaz non conventionnels. L'exploitation de ces gaz s'avère nuisible pour l'environnement et risquée pour la population, en outre elle contredit l'ensemble des engagements pris par le Gouvernement lors du « Grenelle de l'environnement ». Il lui demande donc si elle a l'intention d'étendre le moratoire sur le gaz de schiste à l'ensemble des gaz dits « non conventionnels » et si les engagements du Grenelle de l'environnement seront respectés vis-à-vis de l'exploitation de ces nouvelles sources d'énergie.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102915

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2625

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)